



Edmond HERVÉ



Virginie KLÉS,
Maire de Châteaubourg



Jacky LE MENN,
Vice-Président
du Conseil Général



Anne PATAULT,
Conseillère municipale
de Renac



Alain YVERGNIAUX,
Conseiller Régional



Annie PIVETTE,
Maire d'Erce-près-Liffré

Pour une République Moderne et Solidaire

Madame, Monsieur,

Il n'y a pas de République Moderne et Solidaire sans collectivités territoriales actives, disposant de moyens nécessaires à leur libre administration, à leur autonomie et à l'égalité.

L'article 1^{er} de notre Constitution ne déclare-t-il pas que l'organisation de la France est décentralisée ?

Nos collectivités sont des lieux de vie, de création, de solidarité, engagées dans la voie de l'avenir : la coopération.

Nos populations, notre économie, notre environnement, notre société en ont besoin.

En soutenant les grandes lois de décentralisation, en exerçant les responsabilités que vous connaissez, en vous proposant un véritable programme, nous vous apportons la preuve de notre attachement territorial.

Dans cette troisième lettre, nous voudrions à titre principal vous entretenir des relations entre l'État et nos Collectivités.

Le constat que nous faisons est simple :

- Les services publics de l'État sont en régression : les inégalités territoriales progressent.
- Les relations financières État - Collectivités territoriales se dégradent : la confiance n'est plus au rendez-vous.

I/ Les services publics de l'État en régression.

Le gouvernement, avec le soutien de tous les sénateurs sortants d'Ille-et-Vilaine, a lancé en juillet 2007 un programme de réforme de l'État appelé «Révision Générale des Politiques Publiques» (R.G.P.P).

Dans l'immédiat nous en voyons les premières traductions avec les nouvelles cartes judiciaire, hospitalière et militaire. Nous assistons aux suppressions et fermetures que vous connaissez.

Ces mesures s'ajoutent à bien d'autres décisions : suppression massive de postes d'enseignants, obligation d'accueil des élèves en cas d'absence des professeurs...

Les élus territoriaux, de gauche comme de droite, ont contesté vivement, n'hésitant pas à parler à juste titre de «désertification», de «déménagement du territoire».

Pour rester attractives, vivantes, nos communes ont besoin de services publics de qualité, marqués par la proximité, la compétence, la continuité et l'égalité.

Elles ont également besoin d'élus agissant dans la responsabilité, la sécurité et la sérénité, pouvant compter sur une administration territoriale disposant des moyens d'accomplir sa mission et correctement considérée.

Voilà, entre autres, quelques uns des objectifs d'une authentique réforme de l'État. Celle-ci n'est pas une fin en soi. Elle doit viser l'amélioration de la vie des personnes, de notre économie, de notre solidarité, de notre rayonnement.

La société change, les enjeux évoluent. Il est normal d'adapter notre État, un État nécessaire car le Pacte républicain n'existe pas naturellement.

Ce ne sont pas ces considérations qui inspirent la «Révision Générale des Politiques Publiques» décidée par Nicolas Sarkozy : c'est d'abord un esprit de système marqué par deux vices.

Cette réforme est tout d'abord profondément technocratique : il n'y a pas eu de consultation. Lors de la venue à Rennes de Rachida Dati, nous avons pu voir le mépris avec lequel les élus ont été traités lors de la réforme de la carte judiciaire. Il ne suffit pas de réunir quelques hauts fonctionnaires entourés d'experts du privé pour «moderniser», «rationaliser» l'État. Les élus ont des propositions à faire valoir.

Second vice essentiel : cette réforme n'a qu'un objectif financier. Réduire la dépense publique, mettre en œuvre la règle que s'est fixée le gouvernement : ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ces manières de faire ne sont pas les bonnes : le problème n'est pas de savoir si l'on a trop ou pas assez de fonctionnaires. La véritable question consiste à définir leur mission et à leur donner les moyens de la remplir correctement.

Il existe en France une idéologie anti-État, anti-fonctionnaire que nous devons combattre.

La fonction publique territoriale n'a aucun complexe à avoir. Sa qualification a considérablement progressé, les services qu'elle assure sont incontestables. Trop souvent, certains de nos agents territoriaux sont sous-rémunérés.

Concrètement, quelles vont être les conséquences de cette réforme de l'État pour les élus territoriaux, les collectivités et la population ?

- Nous assistons à une diminution des services disponibles et à leur éloignement. Les élus locaux, tout spécialement celles et ceux des communes et établissements de coopération ne disposant pas d'une administration étoffée en souffriront. Les habitants du milieu rural devront se déplacer : les plus démunis seront particulièrement pénalisés.
- Les risques pour les élus et les agents territoriaux vont croître.

Prenons quelques exemples concrets :

- Les services assurés par les D.D.E ou D.D.A en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou à la maîtrise d'œuvre sont appelés à disparaître. Citons l'instruction du permis de construire.
- Le contrôle de légalité (exercé intelligemment, il peut jouer un rôle de prévention pour les élus) va devenir beaucoup plus sélectif, beaucoup plus léger et plus éloigné (il ne sera plus effectué par la sous-préfecture).
- La fonction de conseil apporté par les services de la concurrence et de la consommation lors des marchés publics ou de contrat de délégation de service public, risque de disparaître.
- La fermeture des perceptions marque un mouvement de concentration qui éloigne les services des finances des élus et de la population.

Que deviendront les comptables de l'État ? Certains plaident pour leur suppression. En l'absence de moyens propres à constituer, les collectivités devraient avoir recours à des professionnels privés (experts comptables). Dans tous les cas, c'est une nouvelle charge pour nos collectivités.

La question de la vérification des comptes locaux par les agents de l'État est posée, tout comme la pérennité de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Ceci intéresse tout spécialement les élus des petites et moyennes communes.

Concrètement, le receveur municipal peut aider à la préparation du budget, être un conseiller juridique, fiscal, financier. Il peut apporter une aide à la gestion de la trésorerie.

Dans l'ensemble les relations sont bonnes, les échanges constructifs et fructueux. Une collaboration très étroite peut exister en matière de recouvrement.

Nous avons le devoir de défendre un service public de qualité qui protège les élus et les citoyens. Plus que jamais il nous faut rester vigilant et en cas de besoin investir dans la coopération entre nos collectivités, les doter des compétences nécessaires qui protègent et impulsent.

II/ Les relations financières État-Collectivités territoriales se dégradent.

A quelques exceptions près, nos collectivités territoriales sont bien gérées. Leur endettement reste limité : il n'atteint que 11% de l'ensemble de la dette publique (135,7 milliards d'euros sur 1209,5). Il est exclusivement destiné à couvrir le besoin de financement des investissements généralement de longue durée.

Le rôle de ces mêmes collectivités demeure déterminant : l'État dans ses fonctions d'impulsion, de redistribution et de régulation ne peut l'ignorer.

Elles réalisent les 2/3 des investissements publics civils français. Elles interviennent dans toutes les grandes politiques de notre Pays : aménagement, logement, enseignement, transport, culture, santé, sécurité, solidarité, coopération décentralisée, équipement, environnement, défense, économie...

Il ne peut y avoir ni croissance, ni développement sans une décentralisation puissante, coopérante, entreprenante, contractualisée, assurée techniquement et financièrement. Elle nécessite une relation de partenariat, de confiance entre l'État et les Collectivités territoriales. Cette confiance est aujourd'hui très sérieusement entamée.

Imputer le dérapage du déficit public de 2,7% du P.I.B, au lieu de 2,4% prévus initialement, *«aux dépenses des collectivités territoriales (...) qui n'ont pas fait preuve de la même maîtrise que l'État, notamment sur les effectifs»* comme l'a déclaré le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relève de la mauvaise foi, tout spécialement dans un contexte de transfert massif des agents de la fonction publique de l'État aux Départements et aux Régions. La création d'une commission d'enquête sénatoriale devrait calculer le coût financier de tous ces transferts décidés unilatéralement, charges incompressibles qui pèsent sur nos collectivités. Ses travaux seraient particulièrement utiles pour éclairer toute politique redistributive et de péréquation sans laquelle les inégalités territoriales ne feront que croître.

Un plan de rigueur va se mettre en place avec les prochaines lois de finances. Il sera marqué par une diminution des dotations aux collectivités territoriales et des contributions de l'État à la fiscalité locale.

Les collectivités territoriales ont déjà eu à subir une baisse importante (plus de 400 millions d'euros) de leur dotation, suite à la suppression du contrat de croissance et de solidarité et à la création du contrat de stabilité dans le cadre de la loi de finances pour 2008.

Si la dotation globale de fonctionnement a échappé en 2008 à cette contrainte, rappelons d'une part que nos collectivités contribuent grandement à la croissance et que d'autre part cette dotation leur permet d'assumer des charges dont l'essentiel leur est imposé par l'État.

Vouloir limiter l'évolution de certaines dotations de l'État au niveau de l'inflation marquerait un coût d'arrêt à nos efforts d'investissement. Ajoutons que le niveau d'inflation pris en compte est très nettement inférieur à celui que nous subissons réellement. Sur les trois premiers trimestres de l'année 2007, l'inflation était estimée à 1,2% alors que « le panier du Maire », établi par l'Association des Maires de France (indice de prix des dépenses communales), atteignait 3,4%.

Le Chef de l'État n'a pas craint d'affirmer que *«lorsque l'État diminue ses impôts, il ne peut continuer sans limite à assumer une part de la hausse des impôts locaux»* ajoutant que *«40% ou 35% de la Taxe Professionnelle sont payés par l'État»*. Mais qui a décidé ces alignements de Taxe Professionnelle et ces compensations ? Et surtout nous ne devons pas oublier les transferts décidés par l'État sur les collectivités territoriales sans compensation.

En matière de Taxe Professionnelle, les collectivités territoriales ont eu à subir depuis deux ans la réforme du plafonnement intervenu dans le cadre de la loi de finances pour 2006, ce qui a entraîné une perte financière à la charge des collectivités de plus de 670 millions d'euros en 2007. Une précision : nous n'avons jamais proposé une nouvelle répartition de la T.P. de Citroën.

Quel sera le devenir de la Taxe professionnelle ? Si nous voulons comme le souhaite le Président de la République *«réformer pour libérer l'investissement»* les collectivités territoriales ont besoin d'un impôt économique moderne et sûr. A l'issue de la conférence nationale des exécutifs locaux du 10 juillet et des déclarations de François Fillon, nous avons tout lieu d'être inquiets pour les conséquences de la réforme du FCTVA, pour la limitation de la DCF, la réforme de la DSU et pour le devenir de la Taxe Professionnelle.

Que cherchent en définitive le gouvernement et sa majorité ?

Après avoir allégé de 15 milliards la contribution fiscale des plus favorisés, mis en place un bouclier fiscal qui les protège, il lui faut faire des économies pour équilibrer les finances publiques.

Nicolas Sarkozy entend faire payer aux communes et aux collectivités les conséquences de ces choix injustes.

Lorsqu'il affirme «*ce ne seront pas les économies qui feront la réforme, c'est la réforme qui permettra les économies*», nous sommes en droit de lui rappeler la nécessité de la réforme de la fiscalité locale.

Tout le monde s'accorde à dire que le système fiscal local actuel est archaïque, injuste et inefficace. Les études, les rapports proposant une nouvelle fiscalité locale ne manquent pas.

Nous avons la volonté politique de nous doter d'un nouveau régime fiscal local dont voici, selon nous, les grandes lignes à partir desquelles nous pouvons débattre de manière constructive.

1/ Nous affirmons la nécessité et l'utilité du principe d'une fiscalité locale moderne, juste et efficace. Nous sommes hostiles à tout système exclusif de dotation et ne confondons pas «autonomie financière, fiscale et budgétaire» avec «autonomie de gestion».

Ces différentes autonomies, prenant place dans un cadre législatif national, donnent sens à l'élection, assurent le pouvoir de citoyen local. Elles responsabilisent le décideur local qui devient un acteur contrôlé.

2/ Comme toute fiscalité, la fiscalité locale doit tenir compte de la capacité contributive de l'intéressé.

3/ Les bases d'imposition doivent s'appuyer sur des valeurs modernes tenant compte de l'activité économique. Elles doivent être objectives, réelles, faciles à appréhender.

4/ Le cadre territorial de prélèvement doit coïncider autant que possible avec l'aire géographique dans laquelle vivent les contribuables et les usagers du service financé par l'impôt. Ceci est particulièrement vrai pour les impôts à caractère économique.

5/ Il doit y avoir une interdépendance cohérente entre le système fiscal local et le système fiscal national.

6/ Les exonérations condamnent le couple citoyen contribuable. Nous sommes favorables à un impôt citoyen qui montre l'appartenance à la communauté, à la démocratie et à la solidarité.

7/ La collectivité ne peut agir dans l'incertitude et l'instabilité fiscale : il faut qu'elle puisse prévoir, anticiper, programmer, planifier, rendre compte.

8/ L'assiette de la fiscalité locale étant inégalement répartie sur le territoire national, la mise en place d'une péréquation verticale et horizontale corrigera ces inégalités (cf. l'article 72-2 de la Constitution citant le principe de péréquation). Les critères sont à définir à partir du potentiel financier, de l'effort fiscal, de la démographie...

Comptant sur votre confiance, nous vous prions de croire en notre volonté de défendre nos principes, nos valeurs, les populations de nos territoires, dans le souci de l'intérêt général et de la République.

Les candidats de la liste

« Pour une République moderne et solidaire »

Edmond HERVÉ



Virginie KLÈS



Jacky LE MENN



Anne PATAULT



Alain YVERGNIAUX



Annie PIVETTE

